

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA BILLETTERIE

Spectacle du Sougey – Les Amis du Sougey et de la Bresse – Montrevel-en-Bresse

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'association **Les Amis du Sougey et de la Bresse** (ci-après « l'Organisateur ») vend des billets d'entrée pour le **spectacle du Sougey** se déroulant à Montrevel-en-Bresse au domaine du Sougey, en juillet 2026.

Elles s'appliquent à toute commande de billets, qu'elle soit effectuée :

- en ligne (site internet, billetterie partenaire,...) ;
- en points de vente physiques partenaires ;
- ou sur place, à la billetterie du spectacle, dans la limite des places disponibles.

Toute commande de billet implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Informations sur l'organisateur

Association : Les Amis du Sougey et de la Bresse

Siège : Mairie 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Téléphone : 06 41 41 54 05

E-mail : spectacle.sougey2026@gmail.com

Site internet : www.spectacle-sougey.com

Article 3 – Nature des prestations

Le billet donne droit uniquement à l'accès :

- au **spectacle du Sougey** à la date et à l'horaire mentionnés sur le billet ;
- à l'espace du site ouvert au public, dans les conditions définies par l'Organisateur (accès gradins, circulation sur le site, consignes de sécurité, etc.).

Certaines prestations annexes (restauration, buvette, animations complémentaires, parking, etc.) peuvent être proposées et sont, sauf mention contraire, **non incluses** dans le prix du billet.

Article 4 – Tarifs

Les prix des billets sont indiqués en **euros**, toutes taxes comprises (TTC), hors éventuels frais de réservation et de traitement.

Peuvent notamment exister :

- un **tarif plein** ;
- un **tarif réduit** (jeunes – 18 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap, groupes, etc., sur présentation d'un justificatif en cours de validité) ;

- un **tarif enfant** (jusqu'à 8 ans) ;
- des **tarifs de groupe** à partir de 10 personnes.
- Des tarifs Préventes avec une réduction de 2 euros

Les conditions d'éligibilité aux tarifs réduits ou spécifiques sont précisées sur les supports de communication et/ou sur le module de billetterie.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les tarifs à tout moment, étant entendu que le prix facturé sera celui en vigueur au moment de la commande.

Article 5 – Modalités de réservation et de paiement

5.1 Réservation

La réservation est possible :

- en ligne : via www.spectacle-sougey.com et le site billetterie <https://www.billetweb.fr/> ;
- auprès des points de vente partenaires;
- sur place, à la billetterie du spectacle, dans la limite des places disponibles.

La réservation n'est considérée comme définitive qu'après :

- validation du panier,
- acceptation des CGV,
- et **encaissement effectif du paiement**.

5.2 Paiement

Les moyens de paiement acceptés sont notamment :

- **en ligne** : carte bancaire (Visa, MasterCard, etc.), et le cas échéant autres moyens proposés par la plateforme <https://www.billetweb.fr/>;
- **en point de vente / sur place** : espèces (dans la limite légale), chèque, carte bancaire, selon les modalités affichées.

Toute commande non réglée ne sera pas enregistrée.

Article 6 – Confirmation et délivrance des billets

Après validation et paiement de la commande, l'acheteur reçoit :

- un e-mail de confirmation (pour les ventes en ligne) ;
- et/ou les billets sous forme :
 - **électronique (e-billet)** à imprimer ou à présenter sur smartphone,
 - ou **papier** émis par le point de vente.

Il appartient à l'acheteur de vérifier l'exactitude des informations figurant sur les billets (date, horaire, nombre de places, tarif).

En cas d'erreur, il doit contacter le service billetterie dans les plus brefs délais.

Article 7 – Absence de droit de rétractation

Conformément à la législation applicable aux prestations de services de loisirs fournies à une date ou selon une périodicité déterminée, **les billets ne bénéficient d'aucun droit de rétractation.**

Toute commande est **ferme et définitive**.

Les billets ne sont ni repris, ni échangés, ni remboursés, sauf annulation du spectacle par l'Organisateur dans les conditions prévues à l'article 10.

Article 8 – Conditions d'accès au spectacle

8.1 Contrôle des billets

L'accès au site du spectacle est subordonné à la présentation d'un **billet valable**, lisible et unique :

- sous format papier,
- ou sous format numérique.

Chaque billet comporte un identifiant (code-barres, QR code, numéro...). Toute tentative d'utilisation frauduleuse ou multiple d'un même billet pourra entraîner un refus d'accès au spectacle, sans remboursement.

8.2 Identité et justificatifs

L'Organisateur se réserve le droit de contrôler :

- l'identité du porteur du billet,
- ainsi que les justificatifs permettant de bénéficier d'un tarif réduit.

En l'absence de justificatif valide, l'accès pourra être refusé ou un complément de prix pourra être demandé.

8.3 Horaires

Les portes ouvrent à partir de 19 h00 et ferment à 22h00.

L'arrivée tardive peut entraîner une **entrée différée** ou une impossibilité d'accès, selon les contraintes artistiques ou de sécurité. Dans ce cas, **aucun remboursement** ne pourra être exigé.

Article 9 – Règles de sécurité et de bonne conduite

9.1 Consignes de sécurité

Pour des raisons de sécurité, l'Organisateur peut être amené à effectuer des contrôles visuels des sacs et effets personnels. L'accès pourra être refusé à toute personne refusant de se soumettre à ces contrôles.

Sont notamment interdits sur le site (liste non -exhaustive) :

- armes et objets dangereux ;
- substances illicites ;
- bouteilles en verre, canettes ;
- tout objet ou comportement susceptible de troubler le bon déroulement du spectacle ou de mettre en danger le public.

9.2 Comportement du public

Le public s'engage à adopter un comportement respectueux :

- des artistes et bénévoles,
- des autres spectateurs,
- des lieux et du matériel.

Tout comportement jugé dangereux, violent, insultant ou manifestement inapproprié pourra entraîner l'exclusion du site, **sans remboursement**.

9.3 Enfants et mineurs

Les conditions d'accueil des enfants et des mineurs sont les suivantes :

- Les enfants de 8 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte responsable.
- L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès à certains mineurs si le spectacle n'est pas adapté à leur âge (contenu, horaires, sécurité...).

9.4 Animaux

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de confort du public, **les animaux ne sont pas autorisés sur le site du spectacle**, même tenus en laisse, **à l'exception des chiens guides ou chiens d'assistance accompagnant une personne en situation de handicap**, conformément à la réglementation en vigueur.

L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne se présentant avec un animal non autorisé, **sans remboursement du billet**.

Article 10 – Annulation, interruption ou report du spectacle

10.1 Annulation

En cas d'annulation **pure et simple** du spectacle du fait de l'Organisateur (hors cas de force majeure, cf. article 11), celui-ci proposera selon le cas :

- soit le **remboursement** du prix du billet,
- soit un **report** sur une autre date, dans la limite des places disponibles.

Les modalités (délai, procédure, lieu de remboursement) seront communiquées via les supports de communication habituels (site internet, réseaux sociaux, affichage, e-mail...).

Les frais annexes engagés par le spectateur (transport, hébergement, restauration, etc.) ne seront en aucun cas remboursés.

10.2 Report

En cas de **report** du spectacle à une autre date :

- les billets restent en principe valables pour la nouvelle date ;
- si le spectateur ne peut pas assister à la date de report, les modalités d'échange ou de remboursement éventuels seront précisées par l'Organisateur.

10.3 Interruption

En cas d'interruption du spectacle pour des raisons indépendantes de la volonté de l'Organisateur (intempéries, incident technique, problème de sécurité, etc.), aucune indemnisation ou remboursement ne sera dû si plus de 30 minutes du spectacle a pu être présenté.

En deçà, l'Organisateur pourra, à sa seule appréciation, proposer un arrangement (remboursement partiel, avoir, report...).

Article 11 – Force majeure

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée en cas d'annulation, de report ou de modification de l'événement dû à un cas de **force majeure** au sens de la loi et de la jurisprudence (intempéries exceptionnelles, catastrophe naturelle, incendie, pandémie, décision administrative, grève, etc.).

Dans ce cas, les billets pourront, selon la décision de l'Organisateur :

- être considérés comme valables pour une date de report,
- ou donner lieu à l'émission d'avoirs ou à des modalités spécifiques communiquées ultérieurement.

Aucun autre dédommagement (frais de transport, d'hébergement, etc.) ne pourra être réclamé.

Article 12 – Perte, vol ou détérioration des billets

Les billets ne peuvent être ni remboursés, ni réédités en cas de **perte, vol ou détérioration** empêchant leur lecture, sauf disposition particulière de la plateforme de billetterie.

Le spectateur est responsable de la bonne conservation de ses billets jusqu'à la date du spectacle.

Article 13 – Enregistrement, image et droit à l'image

13.1 Enregistrements par le public

Sauf autorisation expresse de l'Organisateur :

- l'usage de caméras, appareils photo, enregistreurs sonores ou tout autre dispositif d'enregistrement audio/vidéo peut être **interdit** pendant le spectacle.

Toute captation non autorisée pourra entraîner la confiscation temporaire du matériel et/ou l'exclusion du spectateur.

13.2 Captation par l'Organisateur

Le spectacle peut faire l'objet de **captations photo et/ou vidéo** par ou pour le compte de l'Organisateur (ou de partenaires dûment autorisés).

En accédant au site, le public reconnaît et accepte que :

- son image puisse être filmée ou photographiée,
 - et utilisée à des fins d'information et de promotion du spectacle et des activités de l'Association (site internet, réseaux sociaux, supports imprimés...), dans le respect de la réglementation en vigueur et cela pour une durée de 5 ans
-

Article 14 – Données personnelles

Dans le cadre de la billetterie, l'Organisateur (et/ou la plateforme de billetterie) collecte et traite des **données à caractère personnel** (nom, prénom, coordonnées, etc.) nécessaires à :

- la gestion des commandes de billets,
- la communication d'informations relatives au spectacle,
- le respect des obligations légales et comptables.

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à ces finalités et ne sont pas transmises à des tiers non autorisés.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données, chaque personne dispose d'un droit :

- d'accès,
- de rectification,
- d'effacement,

- de limitation du traitement,
- d'opposition,
- et, le cas échéant, de portabilité.

Ces droits peuvent être exercés en contactant : l'association au coordonnées en article 2

Article 15 – Réclamations

Toute réclamation relative à la billetterie ou au déroulement du spectacle peut être adressée à l'Organisateur :

- par courrier : Les amis du SOugey et de la Bresse place de Mairie 01340 MONTREVEL EN BRESSE
- par e-mail : spectacle.sougey2026@gmail.com

L'Organisateur s'efforcera d'apporter une réponse dans les meilleurs délais.

Article 16 – Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne pourra être tenu responsable :

- des dommages indirects subis par le spectateur (perte de chance, frais divers, etc.) ;
- des dommages causés par un tiers ou par le spectateur lui-même ;
- des dommages résultant du non-respect des consignes de sécurité ou des présentes CGV.

Le spectateur demeure responsable de ses effets personnels (perte, vol, détérioration).

Article 17 – Dispositions générales

17.1 Nullité partielle

Si l'une quelconque des clauses des présentes CGV était déclarée nulle ou inapplicable, les autres clauses demeureraient pleinement valables et applicables.

17.2 Modification des CGV

L'Organisateur se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment.
Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande du billet.

Article 18 – Droit applicable et règlement des litiges

Les présentes CGV sont soumises au **droit français**.

En cas de litige et à défaut de solution amiable, le différend pourra être porté devant les juridictions compétentes.

Version CGV N°1 établi le 1^{er} novembre 2025